



Strasbourg, le 11 juin 2021

CDCPP(2021)7
Point 4.1 de l'ordre du jour

**COMITÉ DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

CULTURE

#Exposition numérique « Libre de créer – Créer pour être libre »

**Rapport d'avancement sur l'Association du Compendium
des politiques et tendances culturelles**

Examens des politiques culturelles

Note du Secrétariat
préparée par la
Direction de la Participation démocratique
Service Culture, Nature et Patrimoine

Après le lancement du [Manifeste sur la liberté d'expression dans le domaine des arts et de la culture à l'ère numérique](#) par le CDCPP en novembre 2020, les efforts ont été concentrés sur la promotion de ce texte important, en particulier pour encourager la traduction de celui-ci dans les langues des États membres du Conseil de l'Europe.

Au même moment, le concept de l'exposition numérique du Conseil de l'Europe « Libre de créer – Créer pour être libre » a encore été approfondi. Il comprenait l'élaboration de [lignes directrices](#) à l'intention des États membres afin d'orienter leur participation à l'exposition. Une plateforme en ligne innovante et durable, destinée à accueillir l'exposition (<https://freetocreate.art/videos/teaser-sound.1080p.h264.mp4>), a été mise en place avec l'aide d'un collectif professionnel de conception et de programmation spécialisé dans le domaine artistique, prestataire choisi à la suite d'un appel d'offres.

Le site web – dans sa version bêta – a été présenté pour la première fois le 6 mai 2021, dans le cadre d'un événement culturel organisé par le Conseil de l'Europe et la Fondation Cultiva, à l'occasion de la deuxième Conférence européenne sur la démocratie et les droits de l'homme, qui s'est tenue à Kristiansand (Norvège). Mme Emma Lind, Secrétaire d'État du ministère norvégien de la Culture, M. Michael Roth, ministre délégué aux Affaires européennes auprès du ministère fédéral des Affaires étrangères d'Allemagne, Mme Snezana Markovic, directrice générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe, Mme Flora van Regteren Altena (présidente du Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage du Conseil de l'Europe), Mme Cecilie Nissen, membre du conseil d'administration de Cultiva et directrice générale de la galerie Kristiansand Arts Hall, ainsi qu'un certain nombre de conservateurs et d'artistes de renom ont pris part à une table ronde sur la liberté d'expression dans le domaine des arts et de la culture à l'ère numérique ([Supporting events European Conference 6 May on Livestream](#)).

Les premières œuvres sont arrivées d'Allemagne, qui assurait alors la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Elles incluaient une œuvre de Nasan Tur, artiste allemand d'origine turque, ainsi qu'une vidéo engagée concernant la liberté artistique en temps de guerre par l'artiste Tewa Barnosa, né à Tripoli et établi à Berlin. Les deux artistes soulignent le rôle éminent des arts dans la promotion des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, y compris en temps de guerre, et rapprochent ce rôle de l'importance du travail des journalistes dans la défense de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Lors de la prochaine étape, d'autres œuvres, venues de Serbie, de Hongrie, de Pologne et de Lituanie, devraient rejoindre l'exposition.

L'exposition numérique est conçue pour croître durablement car elle se nourrit des œuvres d'art proposées par les États membres. Cette initiative, pensée pour durer sur le long terme, grandira et évoluera constamment ; elle proposera une large variété de sujets et de problématiques autour de la liberté artistique en tant que droit de l'homme. Ce processus de développement constant d'une plateforme numérique en ligne sera intégré à des archives vivantes, qui présenteront l'état de la liberté artistique en Europe au XXI^e siècle.

Le Conseil de l'Europe cherche à rendre l'exposition accessible à tous, en ligne et par le biais des musées et des institutions artistiques, culturelles et scolaires, en mettant des « bornes » interactives à disposition de toutes les institutions qui souhaiteraient présenter l'exposition.

Un plan de communication sur le projet d'exposition est en cours d'élaboration. Une campagne menée sur les réseaux sociaux – également adaptée à la diffusion des œuvres d'art individuelles – continuera d'étendre la portée de l'exposition.

En parallèle, un recueil des bonnes pratiques – y compris au-delà de la production artistique – des États membres sur le rôle de moteur de l'art et de la culture pour la démocratie et les droits de l'homme, notamment la liberté d'expression, sera promu par le Secrétariat du CDCPP, ce qui souligne encore la contribution du Comité aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe.

Mesures à prendre

Le CDCPP est invité à :

- diffuser et promouvoir le **Manifeste sur la liberté d'expression dans le domaine des arts et de la culture à l'ère numérique**, et fournir des traductions dans les langues nationales ;

- encourager les États membres et les signataires de la Convention culturelle européenne à participer à l'exposition numérique « **Libre de créer – Créer pour être libre** » en fournissant des œuvres d'art défendant la liberté d'expression, au format numérique ;
- mobiliser les États membres et les autres acteurs intéressés pour qu'ils accordent leur soutien, notamment par des contributions volontaires, à un déroulement encore plus réussi de l'exposition.

II. **Rapport d'avancement sur l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles**

Assemblée annuelle du Compendium

En raison des circonstances actuelles liées à la pandémie, la réunion de cette année s'est tenue à distance et s'est concentrée sur les projets passés, présents et futurs du Compendium. En plus de discuter de ces projets avec la communauté du Compendium, de nouveaux membres ont été élus au conseil d'administration de l'Association du Compendium et à celui de l'Assemblée des experts du Compendium.

Le conseil d'administration de l'Association du Compendium accueille ses nouveaux membres :

- Baiba Tjarve (chercheuse principale à l'Académie lettone pour la culture – présidente) ;
- Adrian Debattista (chef de la stratégie et chercheur principal au Conseil maltais des Arts – vice-président) ;
- Anna Kanerva (chercheuse principale et vice-directrice de Cupore – secrétaire).

Flora van Regteren Altena, présidente du CDCPP depuis avril 2021, représentera ce dernier au conseil d'administration du Compendium.

Andrej Srakar (chercheur principal à l'Université de Ljubljana), nouveau président élu de l'Assemblée des experts du Compendium, siège également au conseil d'administration. Les nouveaux membres du conseil se réjouissent de continuer à renforcer l'Association du Compendium, en collaboration avec le nouveau coordinateur (association Kulturpolitische Gesellschaft) à partir de 2021.

Le Compendium remercie les membres sortants du Conseil, Marjo Mäenpää (présidente), Jean-Cédric Delvainquière (vice-président), Anna Villarrojo et Carmen Croitoru pour leur engagement et leur travail considérable, qui visait à façonner le Compendium en une association multipartite au cours de ses années clés de transformation.

Nouveau coordinateur

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Kulturpolitische Gesellschaft (Association des politiques culturelles), située à Bonn (Allemagne) est le nouveau coordinateur du Compendium des politiques et tendances culturelles. Elle est donc responsable de la gestion quotidienne du projet. Le Compendium remercie le précédent prestataire de services – composé de Janina Pigath et Sabine Zwart de la Fondation Boekman d'Amsterdam – pour leur engagement au cours des trois dernières années. Le Kulturpolitische Gesellschaft se réjouit de poursuivre leur travail, accompli avec succès.

Le nouveau coordinateur et la nouvelle équipe – Ulrike Blumenreich (cheffe) et Oliver Göbel (chef de projet) – se consacrent à :

- continuer de développer le contenu de politique culturelle du Compendium, en particulier par le biais de recherches scientifiques, et à améliorer la qualité et la quantité du contenu de politique culturelle ainsi que la création de nouveaux aperçus pour le site web ;
- offrir de nouvelles fonctionnalités informatives telles que des séries de WebTalk en tant que formations à la politique culturelle ;
- mettre à jour le Compendium ;
- affermir le rôle et la reconnaissance des experts du Compendium ;
- instaurer davantage d'initiatives de mise en réseau à l'échelle internationale, en élargissant le pool de membres, d'experts et de partenaires ;
- contribuer à un dialogue entre les politiques culturelles et les recherches à ce sujet.

Nouveaux acteurs

Au cours des derniers mois, l'Association du Compendium a accueilli de nouveaux membres, notamment le ministère de la Culture de la République d'Azerbaïdjan et le ministère de la Culture du Luxembourg. L'Agence suédoise pour l'analyse des politiques culturelles a également émis une demande d'adhésion formelle.

Mises à jour

Plusieurs mises à jour de profils nationaux ont été intégrées au site web du Compendium : depuis novembre 2020, les mises à jour des longs profils (75 pages chacun environ) ont été publiées : cela concerne l'Irlande, les Flandres, l'Estonie, l'Autriche, la Pologne, la Croatie et la République tchèque. Il en va de même pour les profils court (10 pages environ), ce qui concernait l'Allemagne. Au total, 20 mises à jour sont prévues pour 2021.

Section covid-19

Depuis mars 2020, le Compendium a mené un suivi actif des évolutions concernant la covid-19 et la culture (<https://www.culturalpolicies.net/covid-19/>). Celui-ci, qui comprend des informations par pays sur les répercussions de la crise dans le domaine de la culture et les mesures prises à l'heure actuelle, a permis d'établir 28 rapports nationaux. Ces rapports ont servi à dresser un aperçu comparatif des mesures financières. En outre, des données sur les initiatives en ligne ont été recueillies. Une série d'entretiens au sujet des répercussions de la covid-19 sur l'art et la culture en Europe a été lancée. Une liste de ressources, dont des publications et des documents de recherche pertinents, complète cette section.

Mesures à prendre

Le CDCPP est invité à :

- saluer les avancées relatives à l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles et au système d'information sur les politiques culturelles ;
- encourager les États membres et les instituts de recherche sur les politiques culturelles intéressés à se faire parties prenantes de l'Association du Compendium ;
- encourager tous les États membres à diffuser les récentes évolutions de suivi concernant la covid-19 et le domaine culturel (<https://www.culturalpolicies.net/covid-19/>).

III. Examens des politiques culturelles

Examen ciblé - Ukraine

Étant donné les conditions de travail fortement perturbées par la pandémie, l'examen ciblé effectué par les pairs, qui consistait à fournir une assistance à l'Ukraine au sujet de la nouvelle législation sur la sauvegarde de l'environnement bâti traditionnel et la prévention d'un développement urbain chaotique, a dû être reporté et reprendra en juin. L'équipe chargée de l'examen inclut des experts venus d'Autriche, de France, d'Italie, d'Allemagne et du Royaume Uni. Il est prévu que l'examen s'achève par un rapport et des recommandations détaillées sur la nouvelle législation, à la fin de l'année 2021.

Mesures à prendre

Le CDCPP est invité à :

- prendre note de la coopération en cours avec l'Ukraine dans le cadre du programme d'examen des politiques et d'assistance juridique proposé par le Conseil de l'Europe à ses États membres dans les domaines de la culture et du patrimoine culturel ;
- faire part au Comité et au Secrétariat de tout intérêt à bénéficier d'activités d'assistance ciblée, notamment sous la forme d'un examen par les pairs des politiques culturelles et de patrimoine dans les différents pays.